

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« SOLUTIONS INNOVANTES POUR UNE MOBILITE DURABLE EN MILIEU RURAL »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : **X** / AP : **X** / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ☐

**Nom et numéro du rapport : 359 – Multimodalité et solutions
innovantes**

Exposé des motifs

En juin 2016, le Conseil régional des Pays de la Loire adoptait son Pacte régional pour la ruralité. L'objectif numéro 6 de ce Pacte visait à garantir « qu'à la fin du mandat, toutes les communes des Pays de la Loire bénéficient d'une offre de transport en commun ». Le constat posé était alors juste et partagé : « La mobilité est l'un des enjeux majeurs que doivent relever les zones rurales pour assurer leur développement. Le sentiment qu'elles ont trop souvent d'être tenues "à l'écart" des politiques publiques se forge notamment sur les difficultés qu'ont ses habitants à se déplacer facilement. La Région, qui va s'imposer comme la principale collectivité en charge de la mobilité, prend dans ce domaine des engagements concrets et veut garantir un meilleur service aux usagers ».

Durant le mandat précédent, certaines actions ont été accompagnées dans le cadre des Contrats Territoires-Région. En 2018, la crise des gilets jaunes et l'augmentation des prix de l'essence ont rappelé la nécessité de développer des alternatives à la voiture individuelle. En 2019, le nouveau cycle des journées du Réseau Rural Régional a eu pour thème « la mobilité durable en milieu rural ». En outre, le déploiement de solutions moins impactantes sur l'environnement que le tout-essence est soutenu au titre de la transition énergétique. Enfin, en février 2020, la Région a adopté le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires », des EPCI, associations, missions locales et entreprises ont été accompagnés. Afin de poursuivre l'accompagnement d'initiatives innovantes pensées par et pour les acteurs, il est proposé de renouveler cet AML, en particulier sur les territoires ruraux.

Délibéré :

En deuxième page, après :

« Je vous propose d'affecter une autorisation de programme de 500.000€ et une autorisation d'engagement de 500.000€ pour l'amorçage des projets portés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité »

Ajouter :

« ainsi qu'une autorisation d'engagement complémentaire de 500.000€ pour accompagner les solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires ruraux. »

Il est proposé de réduire en conséquence le programme 511 "Soutien à la croissance, à la compétitivité et à l'emploi" des montants équivalent en autorisations de programme et en autorisations d'engagement.

Lucie Etonno
Conseillère régionale

